

	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL				
	Séance du 9 décembre 2024				
L'an deux mille vingt-quatre le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 3 décembre 2024 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.					
Nombre de membres en exercice : 19	Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation	Date de transmission en préfecture et affichage
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 17	13	4	2	03.12.2024	

## DÉLIBÉRATION N°2024-11-9

Présents (13) : AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, FRANÇOIS Claude, HOLLEMAN Arnold, MASON Cathy, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (4) : FOUCAULT Damien a donné procuration à MASON Cathy, GOUMBALLA Saloua a donné procuration à BOÏAGO Marie-Claire, JUNCA-GOARDERES Alexandre a donné procuration à DESGARCEAUX Nathalie, LAFITTE Fabien a donné procuration à HOLLEMAN Arnold

Absents excusés (2) : AMOUROUX Céline, DESNOS Claudine

Secrétaire de séance : FRANÇOIS Claude

### CREATION D'UN PARKING EN PROLONGEMENT DE L'IMPASSE DES CHEVREUILS

Monsieur le Maire rappelle que le groupe de travail citoyen, mis en place en mars 2024 pour réfléchir au devenir de la place du village, regroupant habitants et associations, a rendu ses conclusions le 9 septembre 2024. L'ensemble des travaux est sur le site de la mairie, rubrique "participation citoyenne".

Il est proposé à l'issue de ces travaux de ne plus accepter les voitures devant la mairie jusqu'au parvis de l'église, et d'aménager cet espace sécurisé piétonnier avec des bancs, des pergolas, des jeux pour enfants, des murets de séparation et des espaces revégétalisés.

Dans cette optique, la fête du village ne pourrait plus se tenir sur cette place, il est proposé qu'elle ait lieu sur le parking de l'école élémentaire et rue de la Plaine.

Il y a lieu aussi de déplacer les stationnements des 4 bus régionaux qui sont sur le parking de l'école élémentaire, qui vont devenir très gênants avec l'ouverture du centre de loisirs.

C'est pourquoi il est proposé la création d'un parking en prolongement de l'impasse des chevreaux, après les ateliers municipaux, parking qui répondra aux 2 problématiques précédentes, et qui permettra aussi d'offrir des places de stationnement supplémentaires à Cavailé lors des événements où de nombreuses voitures sont sur la départementale et le chemin d'accès à Cavailé.

Le Conseil municipal,  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE le projet de création d'un parking en prolongement de l'impasse des chevreuils

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou ses représentants, selon leur délégation, à signer tous les actes afférents au dossier

Pour : 17  
Contre : --  
Abstention : --

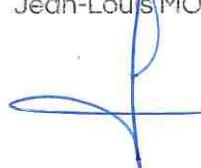
Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
FRANÇOIS Claude



Le Maire,  
Jean-Louis MOIGN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*